AUTORISATION PARENTALE

POUR LES ÉLÈVES MINEURS DE TERMINALE

Bal des terminales du lycée Lapérouse - Dimanche 6 décembre 2026

1. IDENTIFICATION DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Je soussigné(e), **Madame** : **Tél.** :

Et/ou **Monsieur** : **Tél.** :

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de l'élève :

Nom et prénom : **Classe :** T

2. AUTORISATION DE PARTICIPATION

J'autorise / Nous autorisons : ☐ ma fille ☐ mon fils ☐ l'élève mineur placé sous ma/notre responsabilité légale, à participer au **bal des terminales du lycée Lapérouse, le dimanche 6 décembre 2026 à l'îlot Maître.**

Je l'autorise / Nous l'autorisons à emprunter la navette maritime aller-retour entre **Port Moselle et l'îlot Maître**, selon les horaires indiqués sur le billet acheté.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Je reconnais / Nous reconnaissons avoir pris connaissance des conditions suivantes et les accepter :

- **Alcool et substances interdites :** la consommation d'alcool, de drogues ou de kava est strictement interdite avant et pendant le bal. Un contrôle par éthylotest pourra être effectué avant l'embarquement.
- **Non-respect des consignes :** tout élève ayant consommé une substance interdite pourra se voir refuser l'accès à la navette ou être exclu de la soirée, sans remboursement du billet.
- **Effets personnels :** aucun vestiaire n'étant prévu, l'APELLP ne pourra être tenue responsable de la perte ou du vol d'effets personnels, dans les limites prévues par la loi.
- **Baignade :** la plage ne faisant l'objet d'aucune surveillance organisée par l'APELLP, les baignades ne sont pas encadrées par l'association. Les participants sont invités à ne pas se baigner.
- **Installations hôtelières :** l'accès aux espaces réservés à l'hôtel, notamment à la piscine et au bar, est strictement interdit aux participants du bal.

4. ATTESTATION ET SIGNATURE

Je déclare / Nous déclarons sur l'honneur avoir pris connaissance des règles ci-dessus et les accepter pour l'élève mineur :

Nom et prénom de l'élève :

.....

Fait à Nouméa, le / / 2026

Signature du ou des représentants légaux (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :